



		Numéro de dossier :	1032280016
Unité administrative responsable	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-09-22
Sommet	-		
Contrat de ville	-		
Projet	-		
Objet	Modifier le programme particulier d'urbanisme applicable au territoire du Nouveau Saint-Laurent.		

1. Adopter un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1050 sur le plan d'urbanisme applicable au territoire de l'arrondissement Saint-Laurent de manière à modifier le programme particulier d'urbanisme du Nouveau Saint-Laurent.
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville.
3. Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.